Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Constructions routières : une nouvelle méthode de sélection des chantiers et une limitation des moyens

Le Conseil d'Etat présentera au Grand Conseil, lors de la session de mai, son rapport sur la planification des travaux routiers à réaliser durant la période 2002 - 2005. Elle est caractérisée par une limitation des moyens disponibles et par une nouvelle méthode de sélection des chantiers basée sur les trois volets du développement durable (effets sociaux, environnementaux et économiques des projets).

Les tranches de crédit annuelles moyennes pour des travaux sur les routes cantonales ont été plafonnées à 18 millions de francs pour les 4 années à venir. Pour les routes nationales, en fonction de la planification fédérale, les tranches cantonales annuelles passeront de 20 millions en 2002 à 11,5 millions en 2005.

Ce montant permettra de réaliser ou de démarrer, pour les routes cantonales, les 31 objets présentés dans la présente planification, sous trois rubriques principales :

- 10 objets contraints, pour un montant de 17,1 millions de francs : leur réalisation est obli-gatoire pour des raisons de sécurité ou de fonctionnement du réseau routier;

- 5 objets liés, pour un montant de 28,4 millions de francs : ils sont nécessaires pour des raisons de coordination avec d'autres cantons, la Confédération, etc.;

- 16 objets généraux, pour un montant de 33 millions de francs : ils permettent d'adapter le réseau routier aux besoins nouveaux du trafic.

Le choix des objets a été opéré par un groupe d'évaluation retenant les critères du

dévelop-pement durable. Il se base sur les effets sociaux (circulation et sécurité), environnementaux (qualité de vie et environnement) et économiques des projets proposés. Pour pouvoir être mis en chantier, les 31 projets retenus devront faire l'objet d'une demande de crédit au Grand Conseil et s'inscrire dans la planification financière de l'Etat.

3 projets de contournement de localité (Aubonne, Coppet et Donatyre) sont reportés à la prochaine planification, le Conseil d'Etat souhaitant procéder à une évaluation de fond de ce type d'ouvrage. En outre, 6 projets généraux sont reportés en vue de leur amélioration éventuelle ou de leur abandon.

Deux exposés des motifs et projets de décret sont présentés en même temps au Grand Conseil : l'un d'un montant de 5,8 millions de francs pour la réalisation de 10 objets d'un coût inférieur à 1 million de francs par objet, conformément à la loi sur les routes et à celle sur les finances et l'autre de 2,8 millions de francs pour la construction d'un giratoire au lieu-dit Vers-chez-Perrin et pour les corrections routières des RC 608 et 609 sur la commune de Payerne.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 mars 2002

M. Philippe Biéler, chef du DINF, tél. 021 / 316 70 01 M. François Forel, chef de la division des routes cantonales, tél. 021 / 316 70 70 Le rapport et les demandes de crédit sont disponibles sur le site internet www.dinf.vd.ch.

constructions_routières
Cp planification routière - annexe